

Concevoir les parkings en milieu naturel

Aménagement des sites



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

2.4 - Les équipements annexes

Les aires de stationnement sont toujours accompagnées d'un certain nombre d'éléments que l'on peut qualifier d'équipements annexes qui jouent un rôle important dans la conception et le fonctionnement.

[Les fossés](#)

[Les levées de terre](#)

[Les barrières plots, panneaux d'information](#)

[La borduration](#)

[Les poubelles](#)

[Les sanitaires](#)

2.4.1. Les fossés

Les revêtements imperméables nécessitent l'évacuation des eaux pluviales de surface. Généralement, le rejet se fait dans le milieu naturel par l'intermédiaire de fossés, de puisard (poche de cailloux entourée d'un textile non tissé) ou d'un réseau de drains.

Le fossé a l'avantage de créer un obstacle naturel et évite d'utiliser une barrière. Il est intéressant de lui donner un tracé moins technique et de favoriser l'installation d'une végétation sur ses bords suivant l'intérêt paysager que cela suscite.

2.4.2. Les levées de terre

C'est l'aménagement le plus simple qui empêche les voitures de stationner plus loin. Mais, plantées ou pas, elles ont l'inconvénient de créer un mouvement de sol artificiel qui ne s'intègre pas toujours avec l'environnement.

2.4.3. Les barrières plots, panneaux d'information

Ce sont des éléments de conception simple. Le plus souvent en bois imputrescible traité sous pression en autoclave. Leur forme doit s'inspirer des éléments existant déjà sur le territoire concerné. Ils constituent un repère et s'associent à l'image du lieu.

Il est conseillé de ne pas multiplier les formes sur les différentes aires de parking mais plutôt de créer une forme originale facilement identifiable.

	Une simple clôture en barbelé peut très bien faire l'affaire dans un paysage rural. Elle peut être accompagnée d'une végétation.
	D'autres matériaux comme la pierre peuvent être utilisés s'ils correspondent à des éléments locaux déjà employés.

2.4.4. La borduration

Elle doit être la plus discrète possible. Il faut éviter l'emploi de bordures béton type T2.

	Dans cette catégorie les T1 ou A2 sont largement suffisantes car moins agressives.
--	--

Mais il est plutôt conseillé lorsque cela est nécessaire d'installer des bordures avec des matériaux naturels si possible locaux, type bordure bois ou pierre. Il est souhaitable d'utiliser des matériaux existant déjà sur le territoire concerné.

2.4.5. Les poubelles

Dans la mesure du possible, il est préférable d'habituer le public à emporter ses propres ordures. L'expérience menée dans le Massif des Ecrins au site du Gioberney est instructive, les excursionnistes sont sensibilisés sur cet aspect à la maison du Parc.

Les poubelles doivent être robustes, d'un entretien facile et hygiéniques.

Elles doivent être munies d'un dispositif de fermeture et avoir une contenance moyenne de 100 litres. Elles doivent être conçues de telle sorte que les animaux ne puissent les renverser ou les ouvrir.

2.4.6. Les sanitaires

Les sanitaires deviennent un équipement nécessaire lorsque l'aire de stationnement est importante à partir de 80 places. En particulier dans un milieu au couvert végétal important, les lieux de proximité servent rapidement de toilettes.

L'utilisation de toilettes sèches type Becosse⁽¹⁾ est tout indiquée. Le principe consiste à séparer l'urine du fécès. Elles ne nécessitent pas d'adduction d'eau.

⁽¹⁾ Toilettes sèches : l'expérience de Porquerolles, février 1988 par l'Atelier Technique des: Espaces Naturels.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB